

DÉCISION SUR LE « SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE POUR ACCROITRE SA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »

Doc. Assembly/AU/12(XXI)Add.3

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition du Burkina Faso et **SE FÉLICITE** de cette initiative, ainsi que des observations dont elle a fait l'objet de la part des États membres;
2. **FÉLICITE** le Burkina Faso pour avoir abrité le Colloque des professionnels africains du cinéma en marge de la 23^{ème} édition du Festival panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) ;
3. **FÉLICITE** le Président du Burkina Faso, S.E. M. Blaise COMPAORE pour l'excellente initiative qu'il a prise de faire inscrire un thème aussi important à la délibération de la Conférence ;
4. **PREND NOTE** de la Déclaration de Ouagadougou, des préoccupations exprimées par les participants au Colloque et entérine les recommandations y relatives ;
5. **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres à :
 - engager ensemble une dynamique plus rigoureuse des politiques publiques en faveur du cinéma africain, en mettant l'accent sur les actions prioritaires et innovantes qui pourront conduire, dans les plus brefs délais, à assurer la production, la diffusion et la distribution des produits du cinéma et de l'audio-visuel africains ;
 - mettre en place un fonds d'avance sur recettes au niveau de chaque Etat membre pour accroître la production cinématographique ;
 - mettre en œuvre les instruments juridiques et les outils contenus dans les politiques culturelles nationales ;
 - assurer la systématisation de manière progressive et durable de la coproduction avec l'ensemble des chaînes de télévision.
6. **DEMANDE** à l'Union africaine et aux Communautés économiques régionales de soutenir la production cinématographique africaine, de favoriser la libre circulation des produits cinématographiques africains et de procéder à l'activation d'outils et instruments relatifs à la production cinématographique ;

7. **DEMANDE** à la Commission de faire régulièrement rapport à la Conférence sur l'état de mise en œuvre de la présente décision.



Decision on "Supporting Film Production
for Increased Contribution to Africa's
Development" Doc.
Assembly/Au/12(Xxi) Add.3

<http://archives.au.int/handle/123456789/139>

Downloaded from African Union Common Repository